



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2021**

**Excusés :** Dominique POITIERS (bon à pouvoir à Mélanie MOINARD), Florent BAUDON (bon à pouvoir à Jannick COIRIER), Christie SIMON.

**Secrétaire de séance :** Viviane FLANDIN-THONIEL.

**Après délibération et vote (21 POUR, 1 CONTRE), le compte rendu de la réunion du 8 novembre 2021 est adopté.**

**PERSONNEL - INSTAURATION ET MODALITES D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL**

Vu le débat en séance du conseil municipal en date du 8 novembre 2021,

Vu l'avis du comité technique en date du 29 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

INSTAURER le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de 5 ans ;

VALIDER les critères et modalités d'exercice du télétravail.

**SUBVENTION REGION PETITES CITES DE CARACTERE – RENOVATION DE L'AUBERGE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

APPROUVER le projet de rénovation de l'auberge,

SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre des Petites Cités de Caractère,

ADOPTER le plan de financement suivant :

- |                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| - REGION - Petites cités de caractère | 37 097 €     |
| - ETAT – DSIL 2021                    | 190 000 €    |
| - SyDEV (estimation)                  | 100 000 €    |
| - ADEME (estimation)                  | 16 000 €     |
| - Autofinancement                     | 248 699.60 € |

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet : devis, conventions, autorisations d'urbanisme

PRENDRE NOTE que des crédits sont inscrits au budget communal

**FIXATION DU LOYER DE L'AUBERGE PENDANT LES TRAVAUX**

Après en avoir délibéré et après vote (20 POUR 150 €, 2 POUR 100 €), le conseil municipal décide de FIXER un loyer de 150 € le temps des travaux avec l'activité partielle Tabac – Française des Jeux et AUTORISER M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**AVENANT BAIL RURAL DE L'EARL CHAMP DURAND**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

APPROUVER l'avenant au bail afin de retirer la parcelle AM 281 intégrée dans le projet de lotissement Les Roches Blanches et rajouter les parcelles YR 25 et 26 en partie d'une superficie de 6 800 m<sup>2</sup>,

AUTORISER M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**CONSTITUTION DE PROVISIONS BUDGETAIRES**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

ACCEPTER la création d'une provision pour créances douteuses,

FIXER le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 3 046 € pour le budget général et à 603 € pour le budget du Vignaud,  
AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires la mise en œuvre de cette provision,  
AJUSTER les crédits du budget primitif 2021 en conséquence.

### **BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur Maire expose que sur le budget primitif 2021 du budget général, des crédits budgétaires doivent être modifiés pour clore les budgets annexes lotissements et combler les déficits ainsi que pour les provisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'APPROUVER la décision modificative n°2 du budget primitif 2021 du budget général.

### **TARIFS 2023 SALLES COMMUNALES ET CENTRE DU VIGNAUD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

FIXER les tarifs 2023 de la salle des fêtes de Nieul-sur-l'Autise, de la salle des Ormes d'Oulmes, de la guinguette d'Oulmes et du Centre du Vignaud tels que présentés ci-dessus,

SUPPRIMER le forfait nettoyage de la 1<sup>ère</sup> location pour les associations communales,

ADOPTER le principe de gratuité de la guinguette et des abris pique-nique dans le parc du Vignaud pour les sépultures au profit des habitants de la commune ou des personnes qui ont un lien avec la commune.

Pour le principe de gratuité d'une location de salle pour les associations communales, le conseil municipal décide après vote (20 Pour, 1 Abstention et 1 Contre) de :

MAINTENIR le principe de gratuité de la 1<sup>ère</sup> location chaque année puis une gratuité toutes les 5 locations.

*Les tarifs sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.*

### **REMBOURSEMENT DES FORFAITS DE TRANSPORT SCOLAIRE NAVETTE 2021-2022**

Le conseil municipal donne son accord (19 POUR, 3 Abstentions) pour la procédure de remboursement aux familles dont le paiement a été enregistré auprès de la Région.

### **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de :

OUVRIR l'accueil périscolaire de Nieul-sur-l'Autise à 7h15 sur réservation préalable et à titre expérimental jusqu'aux vacances d'hiver,

APPROUVER le tarif de garderie de 0.40 € sur le créneau horaire de 7h15 à 7h30.

### **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL – GIP VENDEE NUMERIQUE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de :

DONNER SON ACCORD pour l'occupation temporaire du domaine privé communal de 15m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AD n°90 de 684m<sup>2</sup> située à Oulmes, place André Faucher,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*